



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CCAS 2021

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ces règles s'appliquent aux Centres Communaux d'Action Sociale.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

CONTEXTE NATIONAL

Les communes se doivent de prendre en considération le contexte national ainsi que le projet de loi de finances 2021 qui concerne les collectivités par les mesure qu'il comprend.

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire liée au COVID 19 ayant entraîné des conséquences économiques importantes en France et en Europe impactant pour les années à venir les collectivités locales.

Depuis l'apparition du virus fin 2019 et suite aux confinements successifs, l'économie doit s'adapter au rythme de l'évolution de l'épidémie et des mesures de restrictions pour y faire face.

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1^{er} trimestre 2020 avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0.4%, la croissance a ralenti aux 2^{èmes} et 3^{èmes} trimestres 2020 et devrait

stagner au 4^{ème} trimestre. Pour les trimestres à venir, la croissance reste orientée à la baisse mais une récession devrait être évitée.

Dans ce contexte incertain, la croissance du PIB en zone euro devrait atteindre environ – 6 % en 2020.

Au-delà des mesures d'urgence prises, le Gouvernement a lancé un plan de relance pour les années 2021 – 2022 de 100 milliards d'euros financés à hauteur de 40 milliards par l'Europe.

La pandémie a bouleversé l'année 2020 et va laisser des traces pour 2021. Le projet de loi de finances 2021 met en avant le rôle du service public local au niveau de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement en privilégiant quelques grands thèmes comme l'écologie, les nouvelles mobilités, la santé et le sport.

Les principales orientations de la loi de finances 2021 sont : la poursuite de la refonte de la fiscalité locale, la stabilité des dotations et le plan de relance.

- Concernant la refonte de la fiscalité locale, la réforme entamera une nouvelle phase. Nous sommes en effet dans la dernière phase concernant la réforme de la TH, qui sera supprimée d'ici 2023. En 2020, les ménages faisant partie des 80% les moins favorisés ont été entièrement dégrévés de la taxe d'habitation. En 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée alors aux Départements est affectée aux communes.

Ce transfert vise à compenser, en majeure partie, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ce sont au tour des ménages les plus aisés de bénéficier de la réforme en 2021. Ils profiteront ainsi d'un premier dégrèvement de 30%. Puis en 2022, ils bénéficieront d'un dégrèvement de 65% et une exonération totale dès l'automne 2023. Ces dégrèvements accordés au ménage n'impacteront pas directement le budget puisqu'ils seront entièrement compensés par l'Etat. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Stabilité globale des concours financiers de l'Etat : la DGF sera stable en 2021. Les composantes de la DGF et les dotations de soutien à l'investissement évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

- Le volet territorial du plan de relance :

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...),
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local. Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de régions.

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS CCAS

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
O11	charges à caractère général	17 494,75	17 079,83	11 480,06
O12	charges de personnel	216,00	216,00	272,00
65	autres charges de gestion courante	30 244,45	25 377,26	23 809,78
O42	opérations d'ordre	3 774,23	2 191,86	1 682,77
	TOTAL	51 729,43	44 864,95	37 244,61
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
70	produits services, domaine...	2 864,33	2 801,90	2 842,48
74	dotations et participations	38 053,72	48 019,50	47 045,00
75	autres produits de gestion courante	1 681,00	1 300,00	1 702,00
77	produits exceptionnels	1 871,51	2 736,53	1 721,18
	total	44 470,56	54 857,93	53 310,66
	résultat de l'exercice	déficit de 7258,87	excédent de 9992,98	excédent de 16 066,05
OO2	excédent reporté	27 680,00	20 421,13	30 414,11
	résultat de clôture	20 421,13	30 414,11	46 480,16
DEPENSES	INVESTISSEMENT			
20	immobilisations incorporelles			
21	immobilisations corporelles			
	TOTAL			
RECETTES	INVESTISSEMENT			
O40	opérations d'ordre	3 774,23	2 191,86	1 682,77
OO1	excédent reporté	116 558,52	120 332,75	122 524,61
	TOTAL	120 332,75	122 524,61	124 207,38
	résultat de clôture	120 332,52	122 524,61	124 207,38

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS FOYER PERSONNES AGEES

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
O11	dépenses exploitation courante	193 871,49	185 089,69	163 854,13
O12	charges de personnel	289 437,21	292 506,05	295 551,25
O16	dépenses afférentes à la structure	65 309,74	72 621,75	62 729,31
	TOTAL	548 618,44	550 217,49	522 134,69
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
O17	produits de la tarification	503 762,63	504 008,02	476 228,79
O18	produits relatifs à l'exploitation	75 318,08	67 707,41	91 512,59
O19	produits financiers et exceptionnels	1 186,17	1 210,57	
	TOTAL	580 266,88	572 926,00	567 741,38
	excédent de l'exercice			45 606,69
OO2	excédent reporté	117 370,27	149 018,71	171 727,22
	résultat de clôture	149 018,71	171 727,22	217 333,91

COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 37 244.61 €

Recettes : 53 310.66 €

Résultat de l'exercice : excédent de 16 066.05 €

Excédent 2019 reporté : 30 414.11 €

Excédent de fonctionnement : 46 480.16 €

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 1 682.77 €

Résultat de l'exercice	: 1 682.77 €
Excédent 2019 reporté	: 122 524.61 €
Excédent d'investissement	: 124 207.38 €

BUDGET CCAS – FPA

Fonctionnement

Dépenses	: 522 134.69 €
Recettes	: 567 741.38 €
Résultat de l'exercice	: 45 606.69 €
Excédent 2019 reporté	: 171 727.22 €
Excédent 2020	: 217 333.91 €

AIDE SOCIALE LEGALE 2020

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Nombre de dossiers instruits :

A.P.A. A DOMICILE :	40
APA EN ETABLISSEMENT :	0
CARTE D'INVALIDITE :	18
CARTE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT :	22
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT – LONG SEJOUR :	2

FONDS SOLIDARITE ENERGIE

Principe de prise en charge totale ou partielle de certaines factures d'énergie : eau, électricité, gaz...

Intervention VEOLIA : 38 dossiers instruits pour un montant d'aide de 3 690.00€

Intervention Electricité et Gaz: 7 dossiers (dont 3 rejetés) pour un montant d'aide de 1 665.00 €

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Principe de prise en charge totale ou partielle d'une dette de loyer, voire de la caution, du premier loyer, des ouvertures de compteurs...

4 Dossiers dont 1 rejeté.

DEMANDE DE LOGEMENT CONTINGENTE

Dispositif Préfectoral permettant de positionner des candidats au logement sur une procédure permettant d'accélérer le positionnement et donc l'attribution d'un logement en fonction de certains critères sociaux comme l'ancienneté de la demande, un logement actuel insalubre, un surpeuplement.....2 Dossiers en 2020.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Notre Centre Communal d'Action Sociale est à la fois instructeur des demandes de RSA et référent dans la sphère sociale.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre le Département du Pas de Calais et notre CCAS qui précise les conditions de mise en œuvre : les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Chaque année un entretien avec les services du Conseil Départemental permet d'effectuer un bilan. Pour 2019, le Département ayant mis en exergue de bons résultats, le Conseil Départemental nous a proposé pour l'année 2020, un avenant à notre convention portant le nombre de nos accompagnements à 75, pour un nombre d'entretiens obligatoires de 450 moyennant une participation financière du Département de 12 000 €.

En 2020, le Conseil Départemental a de nouveau souligné le bon travail de la référente RSA pour l'année écoulée (75 Places d'accompagnement à réaliser – 98 personnes accompagnées / 450 entretiens à effectuer – 491 réalisés). Le CCAS est également reconnu pour la qualité de son travail partenarial développé sur l'arrondissement.

L'accompagnement peut porter sur des démarches administratives, liées à la santé, à l'inscription à Pôle Emploi, liées à la parentalité, à l'entrée sur les ateliers couture – cuisine – travail manuel en visant une insertion sociale et/ou professionnelle.

Nombre de demandes de RSA en 2020 : 7

Quelques chiffres liés à notre accompagnement :

Sorties positives emploi :	Objectifs : 15	Réalisées : 11
Autres sorties positives :	13	
Evolutions de parcours :	Objectifs : 20	Réalisées : 30
Actions d'insertion sociale et professionnelle :		Réalisées : 26

(Action Sociale Globale : référents Pôle Emploi dédiés aux BRSA), I.S.I.P. (Insertion Sociale/Insertion Professionnelle – permis de conduire.....)

- ISIP : 1
- Parcours Emploi Compétence : 2 positionnées sur le Permis de conduire
- Action Sociale Globale : 12 Actifs – 5 Sorties vers l’emploi (dont 3 salariés embauchés en mairie de Vermelles en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences).
- Relais Vermellois : 3
- PLIE : 1
- EMASA : 3
- Mission Locale : 2

Entretien de recadrage avec les services du Département : 0

Avertissement : 2

Demande de suspension du RSA : 8

Personnes inscrites sur l’atelier cuisine : 9 dont 1 ancienne BRSA
Sur l’atelier couture : 12 dont 1 ancienne BRSA et 3 « tout public »
Sur l’atelier travail manuel : 8
Sur l’atelier Bus Caféméléon : 11 mamans dont 1 « tout public » et 23 enfants dont 2 « tout public »
Sur le groupe d’échanges : 16 mamans dont 2 « tout public »
Sur l’atelier Récréatif : 14 Mamans et 26 Enfants « BRSA » et
1 Maman et 2 enfants « tout public »

ATTESTATION D’ACCUEIL :

Document permettant à des Vermelloises ou Vermellois de pouvoir accueillir de la famille ou des amis de nationalité étrangère avec un visa *touristique de 3 mois*.

DELIVRANCE D’ATTESTATIONS D’ACCUEIL en 2020 : 2

PROCEDURE SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

Des Relevés d’Observations Logement sont effectués par le CCAS qui ensuite les transmet aux autorités compétentes afin d’éradiquer ces logements indécents voire insalubres. Le CCAS est aidé dans cette mission par l’Agence Régionale de Santé, les services du Département, la communauté d’agglomération et SOLIHA association mandatée par cette dernière.

En 2020 : Pas de nouveau dossier

INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Documents administratifs permettant de déclarer une situation « dangereuse » au regard d'enfants à l'autorité compétente à savoir le Département. En 2020, 1 information préoccupante transmise.

DOMICILIATION

La domiciliation est la possibilité pour un individu de faire domicilier son courrier au CCAS et ainsi lui permettre de faire valoir ces droits (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales...). 1 demande en 2020.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE 2020

COLIS AUX PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS DE LA COMMUNE

Attribution d'un colis aux personnes âgées de 70 ans et plus à la période de Noël.

Cette année se sont 467 colis qui ont été remis au domicile des administrés.

COLIS AUX PERSONNES AGEES DE 63 à 69 ANS DE LA COMMUNE

En raison de la pandémie provoquant l'impossibilité de réunir les personnes âgées lors du banquet des aînés. Attribution en cette période exceptionnelle, d'un colis aux personnes âgées de 63 à 69 ans.

224 colis ont été remis au domicile des administrés.

COLIS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS attribue, sur inscription, un colis aux personnes reconnues en invalidité, de moins de 70 ans et ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle. Cette année se sont 17 colis qui ont été offerts.

AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT OU D'AMENAGEMENT INTERIEUR OU EXTERIEUR POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS peut attribuer des aides financières dans ce cadre en fonction du handicap mais aussi de la composition familiale et des ressources.

MUTUELLE COMMUNALE

Depuis mai 2016 le CCAS a mis en place une mutuelle communale. Les administrés peuvent y adhérer lors des permanences mensuelles. 4 Adhésions en 2020.

AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS attribue des chèques de services auprès de certaines familles en fonction de la composition familiale et des ressources. Ces chèques sont destinés à l'alimentaire, l'hygiène et l'énergie. En 2020, en moyenne, 30 familles ont été accompagnées représentant 90 personnes pour un montant total de 21 138.00 €.

AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Des aides peuvent être attribuées en Urgence pour des besoins de première nécessité : alimentaires, d'énergie, d'hygiène, carburant....En 2020 le montant de celles-ci s'élève à 283 €.

OPERATION SOLIDARITE : Compte tenu de la crise sanitaire, le CCAS accompagné d'élus de la Municipalité a décidé de mettre en place un dispositif de distribution alimentaire, à destination des personnes retraitées, isolées, à mobilité réduite, dans l'incapacité de faire leurs achats.

En proposant la livraison à domicile d'un colis constitué de choix effectués dans une liste de produits proposés par le magasin partenaire (les Etablissements Leclerc), situé sur la commune.

35 colis livrés sur la période de 30 mars au 29 mai 2020, puis 11 colis livrés sur la période du 16 novembre au 18 décembre 2020.

ATELIERS DE REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

En raison de la pandémie (COVID19) et la crise sanitaire, les ateliers de Réinsertion ont dû être suspendus sur une grande partie de l'année et les séances et activités ont fonctionné épisodiquement en respectant la mise en place des mesures barrières tout en fournissant le matériel de protection nécessaire (Masques-Gel-Produit désinfectant).

Interruptions durant les périodes de confinement (de mars à juin).

Reprise en septembre 2020 puis de nouveau un arrêt total à partir de mi-octobre 2020.

ATELIERS CUISINE-COUTURE ET TRAVAUX MANUELS : Ce sont des ateliers de réinsertion sociale qui rassemblent des dames majoritairement bénéficiaires du RSA mais aussi d'autres publics (demandeurs d'emploi, dames isolées...). Ces ateliers permettent de rompre l'isolement, de tisser du lien social....Ces ateliers, animés par des bénévoles, fonctionnent tous les lundis et vendredis après-midi et rassemblent 24 Personnes.

ATELIER GROUPES D'ÉCHANGES : cet atelier réunit, un jeudi tous les 2 mois sur une durée de 2 Heures, seize mamans en quête de repères éducatifs au sein de la famille, de l'école, de la société mais aussi de reconnaissance tout en rompant leur solitude voire l'isolement.

3 séances sur 6 ont pu se mettre en place.

ATELIERS RECREATIFS : Un mercredi tous les 2 mois sur une durée de 2 heures, les Parents de l'atelier « groupes d'échanges » se réunissent avec leurs enfants, vingt à vingt-cinq, pour participer à un atelier, animé par des professionnels, dont les activités sont variées et à la demande des enfants et parents : jeux de société, atelier cuisine, travail manuel

4 ateliers sur 5 ont pu se mettre en place.

BUS CAFEMELEON : L'action se déroule dans un bus, 6 fois par an, le mercredi après-midi pour une durée de 3 Heures et réunit parents et enfants. Les animations sont basées sur la culture, la création, la découverte, l'expression dans de nombreux domaines qui ouvrent l'esprit sur la nécessité de préserver la planète et le bien vivre ensemble. (Une vingtaine d'enfants accompagnés des mamans).

3 Séances sur 6 ont pu se mettre en place.

SORTIE FAMILIALE : Chaque année est organisée une sortie familiale en faveur des familles fréquentant les différents ateliers. Cette sortie, en autocar, permet à nos familles, de se retrouver dans un environnement inconnu, de partager des moments de détente et de loisirs mais aussi de renforcer les liens parents/enfants.

En raison de la crise sanitaire, prise de décision de reporter sur 2021, cette sortie prévue au Parc d'attraction de Bagatelle.

ARBRE DE NOEL : Organisation d'un arbre de Noël, spectacle avec lunch, en faveur des enfants et des parents fréquentant nos différents ateliers : cuisine, couture, groupes d'échanges, ateliers récréatifs et Caféméléon. En raison de la pandémie (COVID 19), **nécessité d'annuler l'arbre de Noël, tout en réfléchissant à réadapter le projet. Dans un premier temps, nous envisagions de réserver des places de cinéma à Béthune afin de donner l'opportunité aux participants de choisir un film et de se rendre au cinéma en famille. Mais le gouvernement a pris la décision de fermer les salles de spectacles et tous les lieux culturels.**

En accord avec la CAF et le REAAP, nous avons pris l'initiative de choisir et de commander des jeux de société adaptés aux âges des enfants. Jeux accompagnés de sachets de chocolats remis aux familles le lundi 21 décembre (sur rendez-vous tous les 10 minutes afin de limiter les contacts).

Tous ces ateliers sont cofinancés par le Réseau d'écoute d'appui à la parentalité (REAAP), la Caisse d'Allocations Familiales, les familles pour la sortie familiale, et le CCAS.

HALTE-GARDERIE « LES COCCINELLES » :

Un Partenariat entre la Halte-Garderie et le CCAS s'est concrétisé. En effet, dans le cadre d'une réinsertion sociale et/ou professionnelle des parents nous les sensibilisons à l'utilisation de cette structure dédiée à la petite enfance.

Points positifs :

- Les parents sont plus sereins pour entreprendre leurs activités en confiant leurs enfants à des professionnels.
- Ils sont accompagnés dans leur rôle de parents (prévention, alimentation, développement psychomoteur, affectif....)
- Les enfants profitent d'une socialisation et d'un éveil
- Cet accueil aide l'enfant à se construire et à grandir en favorisant son épanouissement, son bien-être et son autonomie

Nous avons pu constater des évolutions notables sur le comportement des parents grâce au travail effectué par nos collègues de la structure. En 2020 ce sont 3 familles qui ont pu bénéficier de ce partenariat.

VISITES A DOMICILE : des visites sont réalisées à domicile à la demande mais aussi lors de situations délicates liées à des situations de loyers impayés, de factures d'énergie, de problèmes de comportement, d'isolement, de handicap

OPERATION SOLIDARITE : Cette action vise à sensibiliser les Vermelloises et Vermellois sur les difficultés que rencontrent certaines familles et les invite à effectuer un don au CCAS.

En 2020, 1 290.00 € ont pu ainsi être collectés.

AIDE ADMINISTRATIVE SUR DE NOMBREUX DOSSIERS : auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre des Impôts, des caisses de retraites, de la Caisse primaire d'assurance maladie (plus d'une trentaine de dossiers instruits dans le cadre de la CSS (Complémentaire Santé Solidarité – ex CMU), de la Banque de France (accompagnement et instruction des dossiers).....

PARTENARIAT

Le Centre Communal d'Action Sociale rassemble de nombreux partenaires dans le cadre de l'ensemble de ces missions :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département du PAS DE CALAIS

- Le R E A A P
- Le Cheval Bleu (association œuvrant dans les problématiques de santé mentale)
- EMASA Lens (Equipe mobile d'Accompagnement et de soin en Addictologie)
- Les Assistantes sociales de différents régimes de Sécurité Sociale mais aussi du Département, de la CAF, des Centres Hospitaliers
- Les différents organismes de tutelle
- Des prestataires pour ses ateliers de réinsertion sociale et professionnelle (caféméléon.....)
- Des associations de réinsertion professionnelle (AI, ACI, ETTI...)
- Associations Caritatives : Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restos du cœur....
- Les organismes bailleurs sociaux et propriétaires privés.
- Les Etablissements Leclerc

RESIDENCE AUTONOMIE HENRI LUCAS : Le CCAS gère la Résidence Autonomie Henri LUCAS. La capacité de cet établissement, non médicalisé, est de 48 Appartements pouvant être occupés par des personnes seules ou des couples. Une restauration est effectuée sur place. De nombreuses animations sont réalisées tout au long de l'année.

En raison de la crise sanitaire, le taux d'occupation de la résidence autonomie qui était de 100 % a baissé sur l'année 2020 et en ce début d'année 2021 (92 % depuis novembre 2020)

PROJETS 2021

- Actions REAAP – CCAS 2021

ACTIONS - REAAP - CCAS 2021

*Dépenses à engager

PARENTALITE et ARBRE DE NOEL			
DEPENSES PRESTATAIRES /FOURNISSEURS	COUT	DEPENSES CCAS	COUT
*UDAF Mme DETOEUF	752,00 €	FOURNITURES NON STOCKABLES	900,00 €
*CAFEMELEON BUS	920,00 €	ASSURANCE PARENTALITE	120,00 €
*CAFEMELEON CADART	520,00 €	ASSURANCE ARBRE DE NOEL	40,00 €
ALIMENTATON BOISSONS	150,00 €		
FOURNITURES D'ACTIVITES	200,00 €		
*REMUNERATION DES ARTISTES ARBRE DE NC	1 680,00 €		
FRAIS DE RECEPTION ARBRE DE NOEL	650,00 €		
CHOCOLATS POUR LES ENFANTS ARBRE DE NC	500,00 €		
SOUS TOTAL	5 372,00 €		1 060,00 €

SORTIE FAMILIALE N-1			
DEPENSES PRESTATAIRES /FOURNISSEURS	COUT	DEPENSES CCAS	COUT
*ENTREES	1 040,00 €	ASSURANCE	40,00 €
*DEPLACEMENT	724,00 €		
SOUS TOTAL	1 764,00 €		40,00 €

8 236,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE AU REAAP		
REAAP		CCAS + la participation des familles
60,00%		37,26%+2,74%
4 942,00 €		3069,00 € + 225,00 € = 3294,00 €

- Actions REAAP – caf 2020

Les actions prévues en 2020 n'ont été réalisées qu'en partie étant donné le contexte sanitaire lié au COVID. En conséquence, le CCAS sera amené à rembourser au REAAP et à la CAF la participation financière perçue pour les actions non réalisées.

- Aménagement d'un pôle social dans le bâtiment du centre social Joseph Cadart (PMI)

Des travaux de rénovation et transformation de ce bâtiment vont permettre le déménagement du CCAS. Le service social, les activités et les permanences à caractère social seront réunis dans un même lieu.

- Résidence autonomie Henri Lucas

Le programme de changement de menuiseries sera poursuivi en 2021

La climatisation d'un lieu au sein de la résidence est à l'étude.

Cette année encore, il ne sera pas nécessaire de prévoir une subvention de la commune, étant donné le montant de l'excédent.